



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 25 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-cinq mars, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 21 mars 2019.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Jean-François DUPONT, Christine BRUNET, Sébastien GALLET, Bernard MARCELE, Stéphane GABUCCI, Christelle LECOMTE, Sylvain BIRONNEAU.

Absents excusés ayant donné procuration : M. André RIETH à M. Vincent COPPOLANI, Mme Claire GUENVER à Mme Gaëlle THOUVENIN, Mme Véronique BAUDRY à M. Stéphane GABUCCI.

Excusée : Mme Sophie HACQUARD.

Absent : M. Jean-Claude MATHE.

Madame Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h38**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	14
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	3
Nombre de conseillers municipaux votants	17

PRÉAMBULE

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

- **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL**

Constatant qu'aucune remarque sur le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 11 février 2019 n'a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ledit procès-verbal.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

FINANCES COMMUNALES

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu les crédits ouverts au budget 2018, les résultats s'établissement comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES		
autorisations budgétaires totales	1 659 644,87 €	1 682 948,50 €
dépenses réalisées	1 758 648,61 €	1 108 045,38 €
résultat antérieur reporté		
RECETTES		
prévisions budgétaires totales	1 659 644,87 €	1 682 948,50 €
recettes réalisées	2 007 633,28 €	586 836,41 €
résultat antérieur reporté		344 419,45 €
RÉSULTATS DE CLOTURE 2018	248 984,67 €	- 176 789,52 €
restes à réaliser	0 €	139 418,51 €
RESULTATS DEFINITIFS	248 984,67 €	- 37 371,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

APPROUVE le Compte Administratif 2018 de la commune.

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

En application des dispositions de l'article L.1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la présentation du Compte de Gestion,

Vu le Budget Primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le Compte de Gestion 2018 du budget de la commune de La Jarne dressé par Madame le Trésorier Principal,

Après s'être assuré que Madame le Trésorier Principal a repris dans ses écritures les résultats 2017, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Constatant que les résultats du Compte de Gestion 2018 sont concordants avec les résultats du Compte Administratif 2018,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2018 par Madame le Trésorier Principal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2018 de la commune dressé par Madame le Trésorier Principal, ayant exercé au cours de la gestion est concordant avec le Compte Administratif 2018 et n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2019 l'excédent de fonctionnement (compte 1068-recette d'investissement), soit 248 984,67 euros.

IV – CONTRIBUTIONS DIRECTES – TAUX COMMUNAUX 2019

Vu la notification des bases des taxes d'habitation par les services fiscaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

VOTE les taux des taxes communales tels que décrits ci-dessous :

▶ Taxe d'habitation	13,61 %
▶ Taxe foncière (bâti)	24,31 %
▶ Taxe foncière (non bâti)	65,26 %

V – BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

APPROUVE le Budget Primitif principal 2019 de la Commune, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 807 764 €	1 270 089,96 €
RECETTES	1 807 764 €	1 270 089,96 €

VI – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal est invité à attribuer les subventions 2019 aux écoles, au Centre Communal d'Action Sociale et aux associations.

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES

Vu les propositions faites par les commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux écoles figurant dans l'état ci-dessous :

	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2019	Projets		Fournitures scolaires	
Ecole maternelle	53 enfants	14 € par enfant	742 €	42 € par enfant	2 226 €
Ecole élémentaire	133 enfants	8,40 € par enfant	1 117,20 €	35 € par enfant	4 655 €

- **DECIDE** de participer au financement d'une classe découverte à l'école élémentaire pour un montant de 2 000 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les propositions faites par les commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations figurant dans l'état ci-dessous :

COMMUNE DE LA JARNE BUDGET PRINCIPAL - BP 2019 SUBVENTIONS	
	
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
Associations communales	13 600,00 €
Associations sportives	5 100,00 €
Tennis Club Jarnais	0,00 €
Association GYM	800,00 €
Badminton Club Jarnais	1 300,00 €
Pique Fesse	1 500,00 €
	750,00 €
<i>soutien CdA</i>	750,00 €
Ass. culturelles ou conviviales	7 800,00 €
Comité des Fêtes	2 750,00 €
	2 750,00 €
<i>soutien CdA</i>	2 750,00 €
Trac en scène	900,00 €
Association Jarnaise des Parents d'Elèves	1 000,00 €
Plaisir du jeu jarnais	400,00 €
Autres associations	700,00 €
Anciens combattants	300,00 €
Société de chasse	400,00 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	13 600,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

3. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les propositions faites par les commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 12 700 euros,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

VII – CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIERE AVEC ENEDIS POUR UNE EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – LOTISSEMENT « L'ANGLET »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de contribution financière avec ENEDIS pour une extension du réseau public de distribution d'électricité pour le lotissement « L'Anglet » et à verser la somme de 12 391,16 € à ENEDIS,
- **AUTORISE** le Maire à percevoir la recette correspondante, soit 12 391,16 € auprès de l'aménageur SAGA CITY,
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes au Budget Primitif 2019.

VIII – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LE DOMAINE PRIVE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers, sur le domaine privé, dans la limite d'un montant de 1 500 euros pour l'année 2019,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Vu l'avenant n°1 aux baux de location de l'Espace de Travail Partagé pour les cabinets médicaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 2 VOIX CONTRE, 15 VOIX POUR** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 aux baux de location des locaux de l'Espace de Travail Partagé pour les cabinets médicaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

X – LOCAUX COMMUNAUX SITUÉS 85 RUE NATIONALE – REVISION ANNUELLE DU LOYER

Vu la délibération du 12 mars 2018,

Considérant que l'indice de référence ILAT publié par l'INSEE pour le 4^{ème} trimestre 2017 était de 110,88,

Considérant que l'indice de référence ILAT publié par l'INSEE pour le 4^{ème} trimestre 2018 est de 113,30,

Vu le montant du loyer mensuel actuel de 370,00 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'appliquer une augmentation du loyer du local situé 85 rue Nationale de 2,18 %,
- **FIXE** le loyer mensuel à 378,08 €, à compter du 1^{er} avril 2019.

XI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION DE LA TOITURE ET LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DES QUATRE CHEVALIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour la réfection de la toiture et de l'éclairage de la salle des Quatre Chevaliers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS COMMUNALES DE LOISIRS, CULTURELLES ET SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu que le Festival des Mercredis éclectiques organisé chaque année par le Comité des fêtes de La Jarne est une manifestation culturelle ouverte à tout public,

Vu que l'association de Touch Rugby va organiser des rencontres sportives de promotion avec le Stade Rochelais,

Considérant que les deux manifestations sont des manifestations à rayonnement communautaire,

Vu l'aide financière et matérielle accordée par la commune pour l'organisation de ces manifestations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au titre du fonds de soutien aux manifestations communales de loisirs, culturelles et sportives,
- **DIT** que le montant de cette subvention sera reversé pour 2 750 € au Comité des fêtes et pour 750 € à l'association de Touch Rugby,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

MARCHES PUBLICS

XIII – CONVENTION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLORATION ENERGETIQUE

Vu le projet de convention d'adhésion au groupement de commandes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux, fournitures, services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique de la région Nouvelle Aquitaine
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

XIV – CONVENTION 2015-2018 RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL LA JARNE/ANGOULINS/THAIRE/SAINT-VIVIEN/SALLES SUR MER – AVENANT N°2

Vu la délibération du Conseil municipal de la Salles sur mer en date du 24 septembre 2018,

Vu l'avenant n°2 à la convention 2015-2019 relative au fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels intercommunal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'adopter les nouvelles modalités de fonctionnement du Relais D'assistants Maternels intercommunal La Jarne/Angoulins/Thairé/Saint-Vivien pour prendre en compte l'intégration de la commune de Salles sur mer dans le dispositif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de fonctionnement du RAM intercommunal, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XV – CONVENTION 2019 DE MISE A DISPOSITION DE L'ANIMATRICE DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL LA JARNE/ANGOULINS/THAIRE/SAINT-VIVIEN/SALLES SUR MER – AVENANT N°1

Vu la délibération du Conseil municipal de la Salles sur mer en date du 24 septembre 2018,

Vu la délibération en date du 25 mars 2019 portant sur la modification du fonctionnement du RAM intercommunal pour intégrer la commune de Salles sur mer au dispositif,

Vu l'avenant n°1 à la convention 2019 relative à la mise à disposition de l'animatrice du Relais d'Assistants Maternels intercommunal auprès des communes d'Angoulins, Thairé, Saint-Vivien et Salles sur mer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **ADOpte** les modalités de mise à disposition de l'animatrice du Relais d'Assistants Maternels intercommunal auprès de la commune de Salles sur mer,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention 2019 de mise à disposition de l'animatrice du RAM intercommunal, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XVI – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2020 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE MARITIME POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour la gestion de l'accueil périscolaire, dont un exemplaire est joint en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XVII - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2020 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE MARITIME POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE – AVENANT N°1 « PLAN MERCREDI »

Vu l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour la gestion de l'accueil périscolaire, fixant les modalités de la subvention dite bonification « Plan mercredi », dont un exemplaire est joint en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

XVIII – FORMATION BAF A - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA MAIRIE DE LA JARRIE ET DE L'ASSOCIATION « ENFANCE, SPORT ET LOISIRS » DE LA JARRIE

Vu le projet de conventions de mise à disposition d'un agent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'association « Enfance, Sport et Loisirs » de La Jarrie, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XIX – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADE 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 1 VOIX CONTRE ET 16 VOIX POUR**

- **DECIDE** les promotions d'avancement de grade à l'ancienneté suivantes,
 - promotion d'un adjoint administratif territorial au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2019,
 - promotion de deux agents spécialisés principaux des écoles 2^{ème} classe au grade d'agents spécialisés principaux des écoles 1^{ère} classe, respectivement à compter du 1^{er} mai 2019 et 1^{er} octobre 2019,
 - promotion d'un adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2019.
- **CREE** les postes suivantes,
 - création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour un avancement de grade à l'ancienneté à compter du 1^{er} avril 2019,
 - création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet, pour un avancement de grade à l'ancienneté à compter du 1^{er} décembre 2019,
 - création d'un poste d'agent spécialisé principal des écoles 1^{ère} classe à temps non complet, pour avancements de grade à l'ancienneté à compter du 1^{er} mai 2019,
 - création d'un poste d'agent spécialisé principal des écoles 1^{ère} classe à temps non complet, pour avancements de grade à l'ancienneté à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **ADOpte** comme suit le nouveau tableau des effectifs :



**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019**

EMPLOIS PERMANENTS				
EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	AUTORISES PAR CM	POURVUS	NON POURVUS
Filière Administrative		8	4	4
Titulaires à temps complet	Titulaires à temps complet			
Directrice Générale des Services	Attaché	2	1	1
Comptabilité-Budget-Marchés publics-Paie-Gestion administrative RH	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	1	
Accueil population-Elections-Gestion du cimetière-CCAS	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	1	
	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1		1
Comptabilité-Budget-Marchés publics-Paie-Gestion administrative RH Accueil population-Elections-CCAS	Adjoint Administratif	2		2
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
Urbanisme	Adjoint Administratif Principal 1ère classe 23h hebdomadaires	1	1	
Filière Technique		13	10	3
Titulaires à temps complet	Titulaires à temps complet			
Responsable des services techniques	Technicien territorial	1	1	
Agent technique polyvalent	Agent de maîtrise	1	1	
	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1
Agent technique polyvalent bâtiments	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	
Agent technique polyvalent espaces verts Agent technique polyvalent voirie-espaces verts	Adjoint technique 2ème classe	3	2	1
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
Cuisinière	Agent de maîtrise 30h hebdomadaires	1	1	
Cuisinière	Adjoint technique principal 2ème classe 31h hebdomadaires	1	1	
Cuisinière	Adjoint technique 30h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique 28h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique principal 2ème classe 18h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique 24h hebdomadaires	1		1
Filière Sociale		4	2	2
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe 30h hebdomadaires	1		1
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 1ère classe 30h hebdomadaires	1	1	
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe 30h hebdomadaires	1		1
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe 30h hebdomadaires	1	1	

Cuisinière	Adjoint technique principal 2ème classe 31h hebdomadaires	1	1	
Cuisinière	Adjoint technique 30h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique 28h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique principal 2ème classe 18h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique 24h hebdomadaires	1		1

Filière Sociale		4	2	2
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe 30h hebdomadaires	1		1
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 1ère classe 30h hebdomadaires	1	1	
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe 30h hebdomadaires	1		1
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe 30h hebdomadaires	1	1	

Filière Police municipale		1	1	0
Titulaire à temps complet	Titulaire à temps complet			
Policier municipal	Brigadier chef principal	1	1	

EMPLOIS NON PERMANENTS

EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	AUTORISES PAR CM	POURVUS	NON POURVUS
---------	----------------------------	------------------	---------	-------------

Filière Sociale		2	2	0
Animatrice RAM intercommunal	Educateur de jeunes enfants	1	1	
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe 30h hebdomadaires	1	1	

Filière Animation		6	6	0
Chef de projet Mise en place service Enfance-Jeunesse	Animateur territorial	1	1	
Animateur	Adjoint d'animation	1	1	
Responsable centre de loisirs	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	1	
Animateur	Adjoint d'animation	1	1	
Animateur	Adjoint d'animation 28h hebdomadaires	1	1	
Animateur	Adjoint d'animation 21h hebdomadaires	1	1	

Filière Technique		2	2	0
Agent d'entretien et encadrant pause méridienne	Adjoint technique 23h	1	1	
Agent d'entretien et encadrant pause méridienne	Adjoint technique 23h	1	1	

EMPLOIS AIDES		1	1	0
Agent d'entretien et sécurité traversée école 27h		1	1	

TOTAUX	37	28	9
---------------	-----------	-----------	----------

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XX – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** les modifications du régime indemnitaire telles qu'exposées ci-dessous :

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

FILIERE ADMINISTRATIVE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} février 2017
AVANT - Adjoint administratif territorial	454,70
APRES - Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	475,31

FILIERE SOCIALE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} février 2017
AVANT – Agent spécialisé principal des écoles 2 ^{ème} classe	475,31
APRES - Agent spécialisé principal des écoles 1 ^{ère} classe	481,82

FILIERE TECHNIQUE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} février 2017
AVANT - Adjoint technique territorial	454,70
APRES - Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	475,31

INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS

FILIERE ADMINISTRATIVE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} janvier 2012
AVANT - Adjoint administratif territorial	1153
APRES - Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe	1478

FILIERE TECHNIQUE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} janvier 2012
AVANT - Adjoint technique territorial	1143
APRES - Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe	1204

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019,
- **DIT** que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XXI – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT ET RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Vu les besoins de recrutement d'un animateur pour le centre de loisirs du 8 au 19 juillet 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent et de recruter un contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à temps complet pour une durée de 12 jours, du 8 au 19 juillet 2019,
- **FIXE** la rémunération sur la base d'un forfait journalier de 69 euros bruts,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 52**.

A La Jarne, le 25 mars 2019,

Le Maire,

 Vincent COPPOLANI

Les délibérations du Conseil municipal du 25 mars 2019 sont disponibles pour une consultation à la mairie.



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 25 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-cinq mars, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 21 mars 2019.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Jean-François DUPONT, Christine BRUNET, Sébastien GALLET, Bernard MARCELE, Stéphane GABUCCI, Christelle LECOMTE, Sylvain BIRONNEAU.

Absents excusés ayant donné procuration : M. André RIETH à M. Vincent COPPOLANI, Mme Claire GUENVER à Mme Gaëlle THOUVENIN, Mme Véronique BAUDRY à M. Stéphane GABUCCI.

Excusée : Mme Sophie HACQUARD.

Absent : M. Jean-Claude MATHE.

Madame Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h38**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	14
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	3
Nombre de conseillers municipaux votants	17

PRÉAMBULE

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

- **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL**

Constatant qu'aucune remarque sur le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 11 février 2019 n'a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ledit procès-verbal.

Celui-ci est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

FINANCES COMMUNALES

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Vu les crédits ouverts au budget 2018, les résultats s'établissement comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES		
autorisations budgétaires totales	1 659 644,87 €	1 682 948,50 €
dépenses réalisées	1 758 648,61 €	1 108 045,38 €
résultat antérieur reporté		
RECETTES		
prévisions budgétaires totales	1 659 644,87 €	1 682 948,50 €
recettes réalisées	2 007 633,28 €	586 836,41 €
résultat antérieur reporté		344 419,45 €
RÉSULTATS DE CLOTURE 2018	248 984,67 €	- 176 789,52 €
restes à réaliser	0 €	139 418,51 €
RESULTATS DEFINITIFS	248 984,67 €	- 37 371,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

APPROUVE le Compte Administratif 2018 de la commune.

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

En application des dispositions de l'article L.1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la présentation du Compte de Gestion,

Vu le Budget Primitif 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le Compte de Gestion 2018 du budget de la commune de La Jarne dressé par Madame le Trésorier Principal,

Après s'être assuré que Madame le Trésorier Principal a repris dans ses écritures les résultats 2017, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Constatant que les résultats du Compte de Gestion 2018 sont concordants avec les résultats du Compte Administratif 2018,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2018 par Madame le Trésorier Principal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2018 de la commune dressé par Madame le Trésorier Principal, ayant exercé au cours de la gestion est concordant avec le Compte Administratif 2018 et n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2019 l'excédent de fonctionnement (compte 1068-recette d'investissement), soit 248 984,67 euros.

IV – CONTRIBUTIONS DIRECTES – TAUX COMMUNAUX 2019

Vu la notification des bases des taxes d'habitation par les services fiscaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

VOTE les taux des taxes communales tels que décrits ci-dessous :

▶ Taxe d'habitation	13,61 %
▶ Taxe foncière (bâti)	24,31 %
▶ Taxe foncière (non bâti)	65,26 %

V – BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

APPROUVE le Budget Primitif principal 2019 de la Commune, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 807 764 €	1 270 089,96 €
RECETTES	1 807 764 €	1 270 089,96 €

VI – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal est invité à attribuer les subventions 2019 aux écoles, au Centre Communal d'Action Sociale et aux associations.

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES

Vu les propositions faites par les commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux écoles figurant dans l'état ci-dessous :

	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2019	Projets		Fournitures scolaires	
Ecole maternelle	53 enfants	14 € par enfant	742 €	42 € par enfant	2 226 €
Ecole élémentaire	133 enfants	8,40 € par enfant	1 117,20 €	35 € par enfant	4 655 €

- **DECIDE** de participer au financement d'une classe découverte à l'école élémentaire pour un montant de 2 000 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les propositions faites par les commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations figurant dans l'état ci-dessous :

COMMUNE DE LA JARNE BUDGET PRINCIPAL - BP 2019 SUBVENTIONS	
	
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
Associations communales	13 600,00 €
Associations sportives	5 100,00 €
Tennis Club Jarnais	0,00 €
Association GYM	800,00 €
Badminton Club Jarnais	1 300,00 €
Pique Fesse	1 500,00 €
	750,00 €
<i>soutien CdA</i>	750,00 €
Ass. culturelles ou conviviales	7 800,00 €
Comité des Fêtes	2 750,00 €
	2 750,00 €
<i>soutien CdA</i>	2 750,00 €
Trac en scène	900,00 €
Association Jarnaise des Parents d'Elèves	1 000,00 €
Plaisir du jeu jarnais	400,00 €
Autres associations	700,00 €
Anciens combattants	300,00 €
Société de chasse	400,00 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	13 600,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

3. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu les propositions faites par les commissions municipales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 12 700 euros,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

VII – CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIERE AVEC ENEDIS POUR UNE EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – LOTISSEMENT « L'ANGLET »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de contribution financière avec ENEDIS pour une extension du réseau public de distribution d'électricité pour le lotissement « L'Anglet » et à verser la somme de 12 391,16 € à ENEDIS,
- **AUTORISE** le Maire à percevoir la recette correspondante, soit 12 391,16 € auprès de l'aménageur SAGA CITY,
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes au Budget Primitif 2019.

VIII – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LE DOMAINE PRIVE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers, sur le domaine privé, dans la limite d'un montant de 1 500 euros pour l'année 2019,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Vu l'avenant n°1 aux baux de location de l'Espace de Travail Partagé pour les cabinets médicaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 2 VOIX CONTRE, 15 VOIX POUR** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 aux baux de location des locaux de l'Espace de Travail Partagé pour les cabinets médicaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

X – LOCAUX COMMUNAUX SITUES 85 RUE NATIONALE – REVISION ANNUELLE DU LOYER

Vu la délibération du 12 mars 2018,

Considérant que l'indice de référence ILAT publié par l'INSEE pour le 4^{ème} trimestre 2017 était de 110,88,

Considérant que l'indice de référence ILAT publié par l'INSEE pour le 4^{ème} trimestre 2018 est de 113,30,

Vu le montant du loyer mensuel actuel de 370,00 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'appliquer une augmentation du loyer du local situé 85 rue Nationale de 2,18 %,
- **FIXE** le loyer mensuel à 378,08 €, à compter du 1^{er} avril 2019.

XI – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA REFECTION DE LA TOITURE ET LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DES QUATRE CHEVALIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour la réfection de la toiture et de l'éclairage de la salle des Quatre Chevaliers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS COMMUNALES DE LOISIRS, CULTURELLES ET SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu que le Festival des Mercredis éclectiques organisé chaque année par le Comité des fêtes de La Jarne est une manifestation culturelle ouverte à tout public,

Vu que l'association de Touch Rugby va organiser des rencontres sportives de promotion avec le Stade Rochelais,

Considérant que les deux manifestations sont des manifestations à rayonnement communautaire,

Vu l'aide financière et matérielle accordée par la commune pour l'organisation de ces manifestations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au titre du fonds de soutien aux manifestations communales de loisirs, culturelles et sportives,
- **DIT** que le montant de cette subvention sera reversé pour 2 750 € au Comité des fêtes et pour 750 € à l'association de Touch Rugby,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

MARCHES PUBLICS

XIII – CONVENTION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLORATION ENERGETIQUE

Vu le projet de convention d'adhésion au groupement de commandes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux, fournitures, services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique de la région Nouvelle Aquitaine
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

XIV – CONVENTION 2015-2018 RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL LA JARNE/ANGOULINS/THAIRE/SAINT-VIVIEN/SALLES SUR MER – AVENANT N°2

Vu la délibération du Conseil municipal de la Salles sur mer en date du 24 septembre 2018,

Vu l'avenant n°2 à la convention 2015-2019 relative au fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels intercommunal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'adopter les nouvelles modalités de fonctionnement du Relais D'assistants Maternels intercommunal La Jarne/Angoulins/Thairé/Saint-Vivien pour prendre en compte l'intégration de la commune de Salles sur mer dans le dispositif,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de fonctionnement du RAM intercommunal, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XV – CONVENTION 2019 DE MISE A DISPOSITION DE L'ANIMATRICE DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL LA JARNE/ANGOULINS/THAIRE/SAINT-VIVIEN/SALLES SUR MER – AVENANT N°1

Vu la délibération du Conseil municipal de la Salles sur mer en date du 24 septembre 2018,

Vu la délibération en date du 25 mars 2019 portant sur la modification du fonctionnement du RAM intercommunal pour intégrer la commune de Salles sur mer au dispositif,

Vu l'avenant n°1 à la convention 2019 relative à la mise à disposition de l'animatrice du Relais d'Assistants Maternels intercommunal auprès des communes d'Angoulins, Thairé, Saint-Vivien et Salles sur mer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **ADOpte** les modalités de mise à disposition de l'animatrice du Relais d'Assistants Maternels intercommunal auprès de la commune de Salles sur mer,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention 2019 de mise à disposition de l'animatrice du RAM intercommunal, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XVI – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2020 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE MARITIME POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour la gestion de l'accueil périscolaire, dont un exemplaire est joint en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XVII - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2020 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE MARITIME POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE – AVENANT N°1 « PLAN MERCREDI »

Vu l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour la gestion de l'accueil périscolaire, fixant les modalités de la subvention dite bonification « Plan mercredi », dont un exemplaire est joint en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

XVIII – FORMATION BAF A - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE LA MAIRIE DE LA JARRIE ET DE L'ASSOCIATION « ENFANCE, SPORT ET LOISIRS » DE LA JARRIE

Vu le projet de conventions de mise à disposition d'un agent,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'association « Enfance, Sport et Loisirs » de La Jarrie, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XIX – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADE 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 1 VOIX CONTRE ET 16 VOIX POUR**

- **DECIDE** les promotions d'avancement de grade à l'ancienneté suivantes,
 - promotion d'un adjoint administratif territorial au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} avril 2019,
 - promotion de deux agents spécialisés principaux des écoles 2^{ème} classe au grade d'agents spécialisés principaux des écoles 1^{ère} classe, respectivement à compter du 1^{er} mai 2019 et 1^{er} octobre 2019,
 - promotion d'un adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2019.
- **CREE** les postes suivantes,
 - création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour un avancement de grade à l'ancienneté à compter du 1^{er} avril 2019,
 - création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet, pour un avancement de grade à l'ancienneté à compter du 1^{er} décembre 2019,
 - création d'un poste d'agent spécialisé principal des écoles 1^{ère} classe à temps non complet, pour avancements de grade à l'ancienneté à compter du 1^{er} mai 2019,
 - création d'un poste d'agent spécialisé principal des écoles 1^{ère} classe à temps non complet, pour avancements de grade à l'ancienneté à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **ADOpte** comme suit le nouveau tableau des effectifs :



**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019**

EMPLOIS PERMANENTS				
EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	AUTORISES PAR CM	POURVUS	NON POURVUS
Filière Administrative		8	4	4
Titulaires à temps complet	Titulaires à temps complet			
Directrice Générale des Services	Attaché	2	1	1
Comptabilité-Budget-Marchés publics-Paie-Gestion administrative RH	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	1	
Accueil population-Elections-Gestion du cimetière-CCAS	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	1	
	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1		1
Comptabilité-Budget-Marchés publics-Paie-Gestion administrative RH Accueil population-Elections-CCAS	Adjoint Administratif	2		2
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
Urbanisme	Adjoint Administratif Principal 1ère classe 23h hebdomadaires	1	1	
Filière Technique		13	10	3
Titulaires à temps complet	Titulaires à temps complet			
Responsable des services techniques	Technicien territorial	1	1	
Agent technique polyvalent	Agent de maîtrise	1	1	
	Adjoint technique principal 2ème classe	1		1
Agent technique polyvalent bâtiments	Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	
Agent technique polyvalent espaces verts Agent technique polyvalent voirie-espaces verts	Adjoint technique 2ème classe	3	2	1
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
Cuisinière	Agent de maîtrise 30h hebdomadaires	1	1	
Cuisinière	Adjoint technique principal 2ème classe 31h hebdomadaires	1	1	
Cuisinière	Adjoint technique 30h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique 28h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique principal 2ème classe 18h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique 24h hebdomadaires	1		1
Filière Sociale		4	2	2
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe 30h hebdomadaires	1		1
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 1ère classe 30h hebdomadaires	1	1	
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe 30h hebdomadaires	1		1
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe 30h hebdomadaires	1	1	

Cuisinière	Adjoint technique principal 2ème classe 31h hebdomadaires	1	1	
Cuisinière	Adjoint technique 30h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique 28h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique principal 2ème classe 18h hebdomadaires	1	1	
Agent d'entretien et d'encadrement pause méridienne	Adjoint technique 24h hebdomadaires	1		1

Filière Sociale		4	2	2
Titulaires à temps incomplet	Titulaires à temps incomplet			
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe 30h hebdomadaires	1		1
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 1ère classe 30h hebdomadaires	1	1	
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe 30h hebdomadaires	1		1
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe 30h hebdomadaires	1	1	

Filière Police municipale		1	1	0
Titulaire à temps complet	Titulaire à temps complet			
Policier municipal	Brigadier chef principal	1	1	

EMPLOIS NON PERMANENTS

EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	AUTORISES PAR CM	POURVUS	NON POURVUS
---------	----------------------------	------------------	---------	-------------

Filière Sociale		2	2	0
Animatrice RAM intercommunal	Educateur de jeunes enfants	1	1	
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles Principal 2ème classe 30h hebdomadaires	1	1	

Filière Animation		6	6	0
Chef de projet Mise en place service Enfance-Jeunesse	Animateur territorial	1	1	
Animateur	Adjoint d'animation	1	1	
Responsable centre de loisirs	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	1	
Animateur	Adjoint d'animation	1	1	
Animateur	Adjoint d'animation 28h hebdomadaires	1	1	
Animateur	Adjoint d'animation 21h hebdomadaires	1	1	

Filière Technique		2	2	0
Agent d'entretien et encadrant pause méridienne	Adjoint technique 23h	1	1	
Agent d'entretien et encadrant pause méridienne	Adjoint technique 23h	1	1	

EMPLOIS AIDES		1	1	0
Agent d'entretien et sécurité traversée école 27h		1	1	

TOTAUX	37	28	9
---------------	-----------	-----------	----------

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XX – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** les modifications du régime indemnitaire telles qu'exposées ci-dessous :

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

FILIERE ADMINISTRATIVE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} février 2017
AVANT - Adjoint administratif territorial	454,70
APRES - Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	475,31

FILIERE SOCIALE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} février 2017
AVANT – Agent spécialisé principal des écoles 2 ^{ème} classe	475,31
APRES - Agent spécialisé principal des écoles 1 ^{ère} classe	481,82

FILIERE TECHNIQUE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} février 2017
AVANT - Adjoint technique territorial	454,70
APRES - Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	475,31

INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS

FILIERE ADMINISTRATIVE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} janvier 2012
AVANT - Adjoint administratif territorial	1153
APRES - Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe	1478

FILIERE TECHNIQUE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} janvier 2012
AVANT - Adjoint technique territorial	1143
APRES - Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe	1204

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019,
- **DIT** que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

XXI – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT ET RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Vu les besoins de recrutement d'un animateur pour le centre de loisirs du 8 au 19 juillet 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent et de recruter un contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à temps complet pour une durée de 12 jours, du 8 au 19 juillet 2019,
- **FIXE** la rémunération sur la base d'un forfait journalier de 69 euros bruts,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

La séance est levée à **22 heures 52**.

A La Jarne, le 25 mars 2019,

Le Maire,

 Vincent COPPOLANI



Les délibérations du Conseil municipal du 25 mars 2019 sont disponibles pour une consultation à la mairie.